

Conseil Municipal

du Mardi 25 Avril 2014 à 20 H 30

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, GRANDJEAN, ALLAIRE, BRUN, CUMANT, BLANCHARD,
Messieurs NEUVILLE, DUTEL, LE BARON, QUEMENER, SOLVE, CORBIN, DUBOURGUAIS.

Pouvoir : Madame SABLERY.

Validation du compte rendu du 04 Avril 2014

Accord du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTE DE GESTION 2013

Madame le Maire dépose sur le bureau son Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013
présentant un excédent de clôture de 704 546,25 € et approuve également le compte de gestion 2013
à l'unanimité.

Il est décidé d'affecter l'excédent du résultat de l'année 2013 au 1068 « excédent de fonctionnement »
pour un montant de 238 857 € au budget primitif 2014 de Cambremer.

BUDGET PRIMITIF 2014

Madame le Maire dépose sur le bureau son projet de Budget Primitif 2014 et le soumet au Conseil
Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par onze voix pour, le Budget Primitif 2014 qui est
arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement = 1 154 827 €

Section d'Investissement = 742 000 €

INVESTISSEMENTS RETENUS POUR 2014

INSTALLATION GENERALE LOGEMENTS 60 000 €

BIBLIOTHEQUE 1 000 €

TABLEAUX EGLISE. EGLISE ST AUBIN 10 993 €

VITRAUX EGLISE ST PAIR	3 000 €
CAMION	20 000 €
TERRAIN GRANDVAL	5 000 €
TALUS EGLISE ST AUBIN	23 500 €
AMENAGEMENT TERRAIN ECOLE + RESEAUX	343 000 €
POLE MEDICAL	210 000 €
ECLAIRAGE STADE	7 000 €
MATERIEL ET OUTILLAGE	5 000 €

VOTE DE TAUX DES 4 TAXES 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des 4 taxes pour l'année 2014, sans augmentation cette année par 13 voix pour et 2 contre.

Pour rappel :

- Taxe Habitation	11,10 %	pour un montant de	118 881 €
- Taxe Foncier Bâti	16,82 %	pour un montant de	125 679 €
- Taxe Foncier non Bâti	26,52 %	pour un montant de	50 388 €
- CFE	11,97 %	pour un montant de	12 987 €

POUR UN TOTAL ATTENDU DE 307 935 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013 ET COMPTE DE GESTION 2013

Madame le Maire dépose sur le bureau le Compte Administratif Assainissement 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 présentant un excédent de clôture de 83 232,95 € et approuve le compte de gestion 2013 à l'unanimité.

un permis de construire sous condition d'avoir une borne incendie. Monsieur Rebuffet participera aux frais de cette installation, il a déjà réglé les frais de géomètre qui s'élevaient à 600 €. Accord du conseil municipal.

A l'occasion de la fête « pierres en lumières » qui se déroulera les 17 Mai prochain, à la demande de Monsieur Corbin , il est prévu la mise en lumière de l'église de Grandouet. Madame le Maire donne lecture des deux devis reçus : Entreprise NEUVILLE pour 2 820 € HT et Entreprise SONNET pour 3 110 € HT. Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise NEUVILLE. Monsieur Alain NEUVILLE et Madame Sarah NEUVILLE épouse GRANDJEAN n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe qu'un mariage doit être célébré à la mairie de Cambremer le 7 juin prochain, en raison de l'absence du maire et des adjoints, Madame le Maire donne délégation à Madame Claudine ALLAIRE pour célébrer ce mariage.

Un arrêté sera pris pour réserver un emplacement au parking de l'Europe pour des camping-cars le 10 juin prochain.

A l'occasion d'un mariage prévu le 16 Août prochain aux Pépinières NOPPE, la famille recherche une baby-sitter pour garder 18 enfants.

Nous avons reçu une proposition de mise à disposition de défibrillateur automatique, un rendez-vous est pris pour lundi prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ALLAIRE demande où en sont les travaux du pôle médical? C'est en bonne voie, une réunion de pré réception a eu lieu mardi dernier. Ils manquent des éléments pour fixer le prix des locations. Il n'est pas prévu que l'ADMR retourne dans les locaux du pôle médical.

Monsieur SOLVE signale deux arbres très hauts et dangereux : un situé rue du Cadran chez Madame MAESTRATI, les épines bouchent le réseau et il y a risque d'inondations et un situé dans le chemin desservant chez Madame et Monsieur LEPELTIER.

Madame BLANCHARD rappelle que deux réunions publiques ont eu lieu concernant Cambremer-Evènements et que depuis, un vide s'est installé. C'est à l'ancien bureau de convoquer les personnes pour l'assemblée générale, il ne faudrait pas que la situation se détériore. L'application du champ des cultures est trop restreinte. Il est important que nous soyons intégrés à la mise en place du calendrier. Le Conseil Municipal demande en tant que membres de droit, qu'une assemblée générale soit convoquée, (penser à communiquer à Cambremer-Evènements le nom des membres de droit du conseil municipal).

Monsieur QUEMENER demande si le contrat d'élagage touche à sa fin ? Le travail de l'entreprise Davoust n'est pas satisfaisant. Contact a été pris avec l'entreprise CREVIN, un appel d'offres sera lancé. La commission info-communication sera convoquée la semaine prochaine pour faire le point sur différentes choses comme le site, le bulletin municipal le panneau des commerçants plus un panneau lumineux dans le village, penser également à la sécurité des entrées de bourg.

Madame BRUN propose de faire un reportage photos sur le Festival des AOC et propose une réunion de la commission Développement Economique.

Monsieur DUBOURGUAIS, pour démarrer la commission assainissement, demande les documents suivants : rapport annuel délégataire, étude préliminaire, contrat affermage.

Madame SAMSON informe qu'actuellement, neuf candidatures ont été reçues pour le remplacement d'un employé communal. Ils seront tous reçus les 12 et 13 mai prochain pour un contrat à durée déterminée. Madame Grandjean souligne qu'un des critères de recrutement serait un engagement comme sapeur pompier. Madame Brun pense qu'il serait souhaitable de se renseigner sur les contrats de génération.

Madame Grandjean demande si les employés communaux ont des gilets jaunes ? vérifier les équipements « EPI ».

Monsieur NEUVILLE demande si dans le contrat de l'employé communal chargé des bâtiments, il est annoté une mention spécifique dans la répartition de son travail ? Non.

Madame CUMANT demande que nous engagions une réflexion sur la sécurité des entrées de bourg avec la mise place de dos d'ânes, de panneaux.

Monsieur DUBOURGUAIS aimerait que nous sensibilisions les personnes qui marchent sur le bord de la route à porter un gilet jaune pour éviter des accidents.

Monsieur CORBIN demande que le système de zone bleue, évoqué à différentes réunions de conseil municipal, soit mis en place. La commission fleurissement s'est réunie mercredi dernier, il a été décidé l'achat de nouveaux tonneaux soit 32,50 € l'unité, livrés gratuitement. Accord du conseil municipal, une demande de chiffrage du fleurissement à Charles LAPIERRE, qu'Alain BAZIN soit épaulé par Jacques Mesnil, remplaçant de Jean-Claude PAUL, pour l'arrosage. Il serait bien d'ouvrir cette opération aux commerçants avec une ligne directrice comme par exemple des patères avec des suspensions. La plantation des fleurs aura lieu le 19 mai prochain.

Madame SAMSON évoque le problème de stationnement dans le bourg, il est difficile de trouver à se garer alors que des commerçants installent des choses sur des places de parking devant leur magasin. Monsieur Corbin pense qu'il faudrait une note dans le bulletin municipal concernant les voitures tampons.

Monsieur SOLVE évoque le problème des déjections canines. Voir pour installer « une toutounette ».